

L'INITIATIVE « FRENCH TECH »



POUR LA CROISSANCE ET LE RAYONNEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE FRANÇAIS

La French Tech en actions

Mobilisation des écosystèmes sur les territoires : labellisation de quelques « Métropoles French Tech » qui se caractérisent par un écosystème numérique de niveau international et un projet ambitieux et fédérateur de croissance de cet écosystème.

Accélération : 200 M€ investis dans des initiatives privées (des « programme d'accélération ») qui aident les entreprises numériques à croître plus vite pour devenir des champions internationaux.

Attractivité internationale : 15 M€ pour soutenir des Fablabs et attirer des talents, entrepreneurs et investisseurs étrangers.

Les financements s'inscrivent dans le programme d'investissements d'avenir.

Le pilotage est assuré par la **Mission French Tech** au sein du ministère délégué à l'Économie numérique. Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir elle s'appuie sur l'opérateur Caisse des dépôts qui coordonnera les actions de Bpifrance pour le soutien aux programmes d'accélération, Ubifrance et l'Agence française pour les investissements Internationaux.



1. QU'EST-CE QUE LA FRENCH TECH ?

L'objectif de l'initiative French Tech est de positionner la France sur la carte du monde des principales nations numériques. Il s'agit de favoriser l'émergence de champions de niveau mondial, capables de passer, en quelques années, de quelques salariés à plusieurs milliers, voire à des dizaines de milliers d'emplois.

Ces champions du numérique ne se développent pas n'importe où. Des dizaines de métropoles dans le monde ont montré qu'elles pouvaient en stimuler la création et le développement en se constituant en **écosystèmes** qui concentrent des communautés d'acteurs publics et privés très dynamiques. Les moteurs de ces écosystèmes sont les **entrepreneurs** qui créent des startups, les font croître à l'échelle internationale, mais aussi se mobilisent pour soutenir d'autres startups de leur écosystème, notamment par le partage de leur expérience entrepreneuriale.

La France doit jouer la carte de cette dynamique collective en faveur du développement des écosystèmes de startups et d'entreprises de croissance numériques.

Dans cette perspective, le Gouvernement a lancé l'initiative French Tech.

En quoi consiste la French Tech ?

La French Tech est un grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques de France pour la croissance de leurs startups et entreprises numériques. Les acteurs privés (entrepreneurs, entreprises, investisseurs) en capacité d'investir du temps, de l'énergie et de l'argent dans la croissance de leurs écosystèmes et dans l'accélération des entreprises numériques en sont le moteur. Le nom de l'initiative, French Tech, a été choisi avec les acteurs des écosystèmes numériques français, car ils en seront les meilleurs ambassadeurs à l'international.

Concrètement, l'initiative French Tech consiste d'abord à identifier et valoriser les « Métropoles French Tech », qui formeront ensemble une « équipe de France » des écosystèmes numériques métropolitains français porteurs du plus fort potentiel de croissance et d'attractivité internationale.

L'objectif est de stimuler leur croissance :

- **de l'intérieur** : en soutenant l'accélération de la croissance de leurs champions du numérique (levier Accélération) ;
- **de l'extérieur** : en attirant des talents et des projets entrepreneuriaux depuis l'international (levier Attractivité).

La croissance de ces écosystèmes métropolitains et de leurs entreprises championnes du numérique aura un effet d'entraînement économique sur l'ensemble du territoire français.

Dans une logique de subsidiarité, la French Tech entend donc appuyer pour les amplifier, les dynamiques entrepreneuriales existantes au sein des métropoles phares du numérique en France.

Trois leviers d'intervention

Pour atteindre cet objectif de croissance et de visibilité internationale pour l'écosystème numérique français, la French Tech actionne trois leviers d'intervention en mobilisant le programme d'investissements d'avenir :

1. « Mobilisation des écosystèmes métropolitains autour d'un projet fédérateur et ambitieux » : il s'agit de **labelliser** quelques territoires sur la base d'un cahier des charges actant un existant, une ambition et des engagements. Les **métropoles** développant un écosystème dynamique d'entreprises numériques, et portant **un projet à la fois fédérateur et ambitieux de croissance et de visibilité internationale de cet écosystème** seront identifiées et distinguées par le label « Métropole French Tech ».

Les écosystèmes métropolitains labellisés « Métropole French Tech » se caractériseront par :

- un écosystème numérique présentant une taille critique et un dynamisme remarquable, associant en particulier un ensemble conséquent d'entreprises de croissance ;
- un réseau d'acteurs publics et privés coordonné, efficace, et fortement mobilisé pour les startups et les entreprises de croissance du territoire ;
- un portefeuille de programmes d'accélération d'entreprises numériques portés par les acteurs privés ;
- un environnement urbain favorable, lisible et attractif développé par les collectivités (un ou des espaces géographiques identifiés, des aménagements dont au moins un bâtiment emblématique, des infrastructures, des services, etc.) ;
- des espaces d'expérimentation et de démonstration.

2. « Accélération de la croissance des startups » : davantage que sur la création d'entreprises, la French Tech se focalise sur *l'accélération de la croissance* des startups et entreprises numériques. À travers la French Tech, l'État soutiendra des initiatives privées, portées par des entrepreneurs, qui sélectionnent et accélèrent la croissance d'entreprises numériques avec l'ambition qu'elles deviennent des leaders internationaux. Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, l'État pourra investir une enveloppe totale de 200 M€ dans des dispositifs d'accélération présentant un modèle économique viable. Cet investissement sera un co-investissement minoritaire et pourra prendre la forme de fonds propres ou quasi-fonds propres.

Aucun modèle n'est imposé *a priori* et la diversité est encouragée. Ainsi, les acteurs privés pourront imaginer toute activité commerciale qui répond aux besoins d'accompagnement des startups comme des programmes de mentorat, de formation, d'aide au recrutement, de partage de technologies de pointe ou de machines (comme les fablabs), d'aide à la commercialisation (par exemple le montage de pilotes commerciaux) ou à l'internationalisation. En revanche, la R&D et le transfert de la recherche publique ne sont pas dans le périmètre car ils sont déjà couverts par d'autres programmes publics de soutien.

L'efficacité de cette mobilisation dépendra largement du nombre, de la qualité et de l'ambition des acteurs privés, des entrepreneurs, des entreprises, des investisseurs qui s'y engageront. Le nombre de startups et d'entreprises de croissance bénéficiant de ces actions d'accélération de croissance, ainsi que leur développement futur, traduiront l'impact concret de cette mobilisation.

Les programmes d'accélération issus de tous les territoires seront éligibles mais les investissements seront concentrés majoritairement dans les écosystèmes métropolitains labellisés French Tech.

3. « Attractivité internationale » : au sein de la French Tech, les « Métropoles French Tech » seront mises en réseau et travailleront en équipe dans un effort de marketing et de promotion internationale visant à accroître la visibilité et l'attractivité de l'écosystème français. Une enveloppe de 15 M€ sera consacrée à ce travail de promotion, principalement pour soutenir des actions d'attractivité portées par des entrepreneurs, entreprises ou investisseurs des écosystèmes labellisés, mais aussi pour encourager la création de Fablabs.

Mission French Tech

Une Mission French Tech, au sein du ministère délégué à l'Économie numérique, pilote l'initiative et la représente au niveau national et international. Le cœur de sa mission est de co-construire avec les porteurs les projets (labellisation, accélération, attractivité) proposés dans le cadre de l'initiative. Dans une logique de subsidiarité et de valeur ajoutée, elle mettra également en œuvre des programmes nationaux au bénéfice des territoires labellisés « Métropole French Tech ».

La mission travaille avec les directions du ministère (Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, direction du Trésor), en lien avec le Commissariat général à l'investissement. Elle s'appuie également sur les opérateurs nationaux, qui coordonneront leurs actions en faveur du numérique : la Caisse des dépôts (opérateur de l'action au sein du programme des investissements d'avenir), Bpifrance, Ubifrance, et l'Agence française pour les investissements internationaux.

2. LABELLISATION «MÉTROPOLE FRENCH TECH»

L'objectif de la labellisation est d'encourager la mobilisation des **écosystèmes métropolitains dynamiques sur le plan entrepreneurial autour d'un projet ambitieux, fédérateur et structurant pour leur territoire, de croissance et de visibilité internationale de l'écosystème.**

Un **projet** labellisé est donc d'abord un projet de l'écosystème du territoire, la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés, étant un facteur clé :

- en termes de gouvernance, le projet est structuré autour d'un consortium d'acteurs publics et privés avec la métropole comme chef de file et déposant du projet ;
- la réussite du projet dépend de la mobilisation effective des acteurs privés.

Il est visé la labellisation d'un **nombre limité de métropoles**, correspondant à des critères objectifs en termes de taille et de dynamique :

- chaque territoire labellisé « Métropole French Tech » a une **masse critique** et un **dynamisme entrepreneurial** qui lui donne une visibilité au **niveau international** ;
- les territoires labellisés gardent chacun leur **identité propre**, mais ils s'engagent à agir dans une **démarche collective** ;
- le succès de « l'équipe de France » des « Métropoles French Tech » a un **effet d'entraînement** sur l'ensemble des territoires, y compris ceux qui n'ont pas été labellisés.

1. Quelles sont les caractéristiques attendues d'une « Métropole French Tech » ?

Un secteur numérique important par sa taille et son dynamisme :

- un *dynamisme économique* remarquable du secteur numérique sur le territoire : chiffre d'affaires, création de startups, croissance, emplois, levées de fonds ou autofinancement ;
- un écosystème d'acteurs mobilisés, foisonnant, concentré et efficace : entreprises, investisseurs, formation, recherche, opérateurs et agences publics ;
- des acteurs *privés* - entreprises, entrepreneurs, investisseurs - qui *investissent* dans le développement de leur écosystème et y assument un rôle de *leadership*.

Un environnement urbain favorable, lisible et attractif à l'international :

- un espace urbain (ou un réseau cohérent d'espaces urbains) *lisible* et *clairement identifié*, où sont *concentrés* les acteurs et activités numériques ;
- un *environnement favorable* à l'économie numérique et attractif à l'international : aménagements, infrastructures, services, etc. ;
- au moins un bâtiment-totem emblématique, lieu étendard de rassemblement de l'écosystème du territoire ;
- des espaces d'expérimentation (usages) pour les entreprises ;
- des espaces de démonstration de produits/services innovants, y compris à destination des citoyens du territoire.

2. Qu'attend-on des acteurs ?

Acteurs privés (entrepreneurs, entreprises, investisseurs) :

- mobilisation dans le projet, rôle de leadership ;
- création et investissement dans des programmes d'accélération pour des startups et des entreprises numériques du territoire.

Collectivités territoriales : soutien à leur écosystème en développant un environnement favorable et lisible (aménagement, infrastructure, achat public, services publics).

Acteurs publics économiques ou numériques (formation, recherche, agences régionales, pôles de compétitivité, etc.) :

- mobilisation et coordination des efforts en faveur des entreprises numériques de leur territoire.

3. Quels bénéfices un écosystème peut-il attendre de la labellisation ?

« Attractivité internationale »

1. **Accès à des subventions** (enveloppe PIA de 15 M€) sur appel à projets, pour des opérations d'attractivité internationale de l'écosystème labellisé et des projets de Fablabs.

2. Possibilité d'utiliser les marques French Tech et Métropole French Tech, pour mieux identifier et promouvoir son écosystème.

« Accélération de la croissance des entreprises »

3. La majeure partie des investissements dans le cadre du PIA sera réalisée dans des

« programmes d'accélération » effectués sur des territoires labellisés.

4. La décision de labellisation s'appuiera en particulier sur la dynamique de l'écosystème local, permettant à ce dernier de cofinancer un ou plusieurs programmes d'accélération.

5. Les acteurs des « Métropoles French Tech » auront la garantie d'accéder aux ressources de la Halle Freyssinet à Paris.

Par ailleurs, la Caisse des dépôts pourra accompagner les projets urbains et d'infrastructures des métropoles labellisées, dans le cadre de sa doctrine d'intervention habituelle.

4. Quels bénéfices pour les entreprises de croissance « championnes » d'un territoire labellisé ?

- Un accès favorisé aux offres de Bpifrance et d'Ubifrance.
- Un programme d'accès à des grands comptes nationaux et internationaux.
- Des bureaux de passage disponibles dans toutes les « Métropoles French Tech » en France, et à Paris dans le cadre de l'offre de la Caisse des dépôts à la Halle Freyssinet.

5. Et Paris et l'écosystème francilien ?

- Paris et l'Île-de-France jouent de fait le rôle de « locomotive » française, compte tenu d'une concentration très élevée des acteurs de l'économie numérique.
- Les programmes d'accélération de l'écosystème francilien représentent un potentiel considérable de dynamisation du secteur numérique français.

- La Mission French Tech travaillera avec l'écosystème francilien, sur le mode de la « co-construction », pour développer ses propres projets d'accélération et d'attractivité internationale.

6. Comment se déroulera le processus de labellisation ?

- L'« appel à labellisation » est permanent et ouvert au fil de l'eau.
- La Mission French Tech est chargée de co-construire les projets avec les porteurs.
- Le processus sera itératif et continu:
 - les projets entrent dans un processus d'accompagnement vers la labellisation, avec un ensemble d'étapes à franchir;
 - l'objectif est d'amener le projet à « maturité » pour acquérir la labellisation, selon les critères et les engagements définis;
 - cette phase de maturation sera de durée variable.

- À la fin de ce processus de co-construction, la Mission French Tech transmet le projet pour décision de labellisation à un comité de sélection dont la décision sera ferme et définitive. Ce comité se réunira pour prendre des décisions plusieurs fois par an, afin de s'inscrire dans un processus fluide et continu de traitement des projets.

La labellisation se fera d'abord pour une année, puis, le cas échéant, confirmé suite à une nouvelle évaluation sur la base d'un projet complété et mis à jour ; ensuite le label sera réexaminé en jeu tous les trois ans.

3. ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DES STARTUPS NUMÉRIQUES : LANCEMENT D'UNE RÉFLEXION COLLECTIVE À TRAVERS UNE CONSULTATION NATIONALE

1. Qu'est-ce qu'un « programme d'accélération de startups ? »

Un programme d'accélération permet d'identifier des entreprises à haut potentiel de croissance et de leur donner accès à des ressources de grande valeur, donc *rare*, pour accélérer leur croissance : un réseau d'entrepreneurs mentors de haut niveau, des accès marché, des talents, du capital, etc.

C'est *l'état de l'art* dans toutes les grandes nations numériques (États-Unis, Israël, pays scandinaves, etc.).

Systématiquement *privées* (éventuellement en partenariat avec des acteurs publics), ces initiatives exécutent un modèle d'affaires compatible avec une rentabilité de long terme.

En pratique, les exemples de programmes d'accélération sont particulièrement diversifiés :

- « Accélérateur de startup » : mentorat et investissement ;
- accélération du prototypage grâce à des ateliers de fabrication numérique (Fablab) ;
- formations spécialisées pour des startups (marketing numérique, méthodes « lean », etc.) ;
- accélération de l'identification et du recrutement de talents ;
- accélération de l'appropriation de technologies émergentes ;

- accompagnement en matière de « design » de produit/service ;
- accélération de l'accès à un marché international ;
- programme d'une grande entreprise ou d'un consortium de grandes entreprises pour accompagner des startups ou co-développer des pilotes commerciaux, y compris à l'international (portage).

NB : la R&D et le transfert technologique de la recherche publique ne sont pas dans cette liste car ils sont déjà couverts par d'autres actions du programme d'investissements d'avenir.

2. Un appel à propositions en 2014

Un appel à manifestations d'intérêt pour construire et soutenir des programmes d'accélération privés sera publié en 2014. Cet appel sera permanent et ouvert au fil de l'eau.

La Mission French Tech aura pour rôle d'accompagner les porteurs de projet dans la construction de leurs projets. L'instruction et les décisions de financement seront confiées à Bpifrance (après validation par le Premier ministre pour les cas les plus significatifs).

3. Modalités d'investissement « avisé » dans des programmes d'accélération

Dans le cadre du *programme d'investissements d'avenir*, les modalités suivantes dites d'investissement « avisé » sont prévues pour les programmes d'accélération :

- investissement dans des « programmes privés d'accélération » de startups et de PME numériques, pour aider ces programmes à démarrer ou accompagner leur croissance ;
- enveloppe de 200 M€ du programme d'investissements d'avenir : co-investissement de l'État *via* Bpifrance (50 % maximum) avec un retour identique aux actionnaires privés. Financements en fonds propres ou quasi-fonds propres, et aux côtés de partenaires, publics ou privés, dans des entités économiques, suivant le principe de l'investisseur « avisé », c'est-à-dire des conditions qui seraient acceptables pour un investisseur privé placé dans des conditions comparables ;
- tous les territoires sont éligibles, mais les programmes financés doivent identifier une « Métropole French Tech » à laquelle ils seront rattachés ;
- les programmes financés par l'État auront l'obligation d'utiliser la marque French Tech sur leurs supports de communication.

→ TYPOLOGIE DES « PROGRAMMES D'ACCÉLÉRATION DE STARTUPS »

De nombreuses initiatives existent au sein des écosystèmes, en France et à l'étranger, pour soutenir le développement des entreprises numériques, et en particulier pour :

- créer un terreau fertile pour l'entrepreneuriat et/ou l'intrapreneuriat, en apportant toutes les conditions nécessaires à l'éclosion de jeunes pousses et en aidant les grandes entreprises à s'engager dans l'innovation ouverte (c'est-à-dire à collaborer avec leurs partenaires pour innover que cela soit leurs clients, des étudiants ou des startups) ;
- accélérer la croissance de projets d'entrepreneurs, en les aidant à trouver leur marché ou à abandonner/se recycler le plus rapidement possible ;
- apporter un pipeline de projets qualifiés aux financeurs et notamment aux investisseurs en fonds propres.

Les initiatives dédiées à l'« accélération » se concentrent **davantage sur l'accélération de la croissance des entreprises que sur la création de startups.**

Il existe une grande variété de structures et programmes d'accélération. Globalement toutes ces structures contribuent à créer un écosystème de l'innovation plus dynamique et pérenne.

Quelques exemples des actions qui stimulent le dynamisme d'un écosystème numérique :

• Programmes d'accès à des compétences numériques

Programmes associant étudiants de profils complémentaires (ingénieurs commerciaux, designers, informaticiens, etc.), entrepreneurs et acteurs de l'innovation pour travailler sur des projets concrets d'innovation ou de création produits, en mobilisant des méthodologies de design thinking, making, prototypage rapide, etc. Ces programmes

offrent notamment pour les entreprises un accès facilité aux talents, en particulier aux jeunes diplômés.

• Fablabs (Fabrication laboratory)

Espaces ouverts de conception et de prototypage avec un parc de machines complet pour l'usinage, la mesure et les essais. Au sein de ces lieux de fabrication, la créativité individuelle est encouragée autour du terme « *Do It Yourself* » et de la philosophie des « makers ». Ces espaces réunissent différentes populations (étudiants, entrepreneurs, designers, artistes, bricoleurs, hackers, etc.) et constituent ainsi des espaces de rencontre et de création collaborative.

• Concours

Outil de sélection des entrepreneurs apportant émulation, visibilité souvent internationale, et en fonction des cas financement et accompagnement aux lauréats.

• Réseau d'entrepreneurs

Structures associatives qui apportent de l'accompagnement *via* du mentorat entre entrepreneurs, et souvent du financement sous forme de prêt d'honneur, dans la majorité des cas sans hébergement.

• Incubateurs

Structures publiques, académiques ou privées, sous forme associative ou SAS, apportant des services (coaching, mise à disposition de ressources techniques, hébergement selon les cas) et une mise en réseau *sur une durée longue*, sur la base d'un modèle économique *ad hoc*.

• Accélérateurs

Structures privées, SAS ou associations, ayant souvent à leur tête des entrepreneurs et apportant un accompagnement intensif, sorte de « MBA » pour startups (sur maximum six mois) qui cherchent à rapidement lever des fonds, avec ou sans hébergement, en échange d'un loyer, d'une cotisation

et/ou d'une prise de participation. C'est un modèle très sélectif et particulièrement bien adapté au secteur numérique (mise en œuvre des principes de lean management).

- **Programmes d'accélération sur un marché international**

Structure implantée à l'étranger et facilitant l'insertion d'une entreprise dans l'écosystème local et son développement sur le marché régional : partage d'un réseau de contacts qualifiés, formations et kits pratiques pour les démarches administratives, mentorat par des entrepreneurs et entreprises déjà implantées, lien avec des investisseurs sur le territoire et en France, éventuellement capacité d'hébergement ou de co-working.

- **« Maisons de l'international »**

La mise en place des « Maisons de l'international » a été annoncée par le Président de la République le 29 avril 2013. Elles constitueront des plates-formes fédératrices de l'ensemble des opérations publiques de promotion et d'accompagnement des sociétés innovantes françaises dans le but d'assurer leur ancrage durable dans les principaux écosystèmes mondiaux de l'innovation. Ces « Maisons de l'international » (initiatives déjà engagées aux États-Unis et en Chine) sont des accélérateurs de croissance offrant aux entreprises sélectionnées : un réseau de décideurs et de mentors de haut niveau ; un accès facilité à des investisseurs français et étrangers ; un accompagnement ciblé, intégré et dans la durée avec facilités d'hébergement, assuré par des professionnels à chaque étape de la feuille de route de l'entreprise, en coordination avec Ubifrance ; une vitrine commune montrant la qualité de l'innovation française.

→ **Les programmes d'accélération « French Tech »**

Les « programmes d'accélération » soutenus dans le cadre de la French Tech pourront s'appuyer sur les exemples ci-dessus (avec sans doute des modèles mixtes), ... et sur de nombreux autres.

Ils auront néanmoins trois caractéristiques principales :

- ils seront portés par des acteurs privés (éventuellement en partenariat avec des acteurs publics) : des entrepreneurs, des entreprises (grandes ou moyennes) ou bien encore des investisseurs ;
- ils s'appuieront sur un modèle économique viable ;
- ils seront porteurs d'une *proposition de valeur forte et différenciante* vis-à-vis de l'existant (accès pour les startups à des ressources rares donc de grande valeur) pour accélérer la croissance des entreprises numériques et faire émerger de champions internationaux.

4. VISIBILITÉ INTERNATIONALE

Le renforcement de la visibilité et de la lisibilité à l'international de l'écosystème français est un des objectifs majeurs de la French Tech.

Il s'appuiera sur plusieurs ressources.

1. La **marque « La French Tech »**.

2. La **Halle Freyssinet** à Paris, qui sera à la fois l'étendard international de la French Tech et son point de ralliement national, avec, en son sein, des espaces d'accueil proposés par la Caisse des dépôts aux startups issues des écosystèmes en région labellisés French Tech.

3. Une **partie de l'enveloppe de 15 M€** pour des actions de marketing international de la *French Tech* : avec d'une part, des campagnes menées par l'Agence française pour les investissements internationaux / *Invest in France* et la Mission French Tech, et d'autre part, surtout, des moyens disponibles, sur appel à projets au fil de l'eau, pour des opérations d'attractivité internationale portées par des acteurs *privés* au sein d'écosystèmes labellisés « Métropoles French Tech ».